



La Lettre Du DDEN

www.dden-fed.org

15 mai 2021

Numéro 195

Enquête des DDEN « Climat, violences, citoyenneté dans les écoles primaires ».

Cette importante enquête de la Fédération, afférente au dossier du prochain Délégué, sera d'abord mise en ligne sur notre site Internet pour des réponses jusqu'au 6 juillet 2021.

Le questionnaire en ligne, qu'il vous est demandé de communiquer à toutes les directrices et tous les directeurs d'école de votre département, est conçu pour prendre en compte toutes les problématiques rencontrées dans l'exercice de leur fonction. Nous devons aussi solliciter tous nos partenaires pour nous aider à faire remplir cette enquête auprès des écoles, où nous sommes présents ou pas en tant que DDEN, de façon à obtenir un maximum de réponses pour légitimer les résultats.

La réussite de cette action dépendra entièrement de nous toutes et tous. Plus le nombre de réponses sera important, plus grande en sera sa prise en compte par les responsables de notre système éducatif.

Une synthèse nationale et des synthèses départementales seront transmises aux Unions pour une diffusion auprès de l'institution lors de la reprise de septembre 2021 afin de préparer la mise en place de la Délégation.

Ces résultats constitueront, aussi, un des éléments pour réfléchir sur notre fonction et pour mieux nous faire connaître des membres de la communauté éducative et ainsi nous faire, encore plus, reconnaître des institutions.

Enquête sur le site Internet de la Fédération : <https://forms.gle/nwagbEgF6bSRRGDn7>
Merci d'y participer avec toutes les écoles du département d'ici le 6 juillet 2021.
Amitiés laïques et fédérales.

Eddy KHALDI



SOMMAIRE

- + [Enquête Violence des DDEN](#) : victimation des directeurs d'école
- + L'Éducation nationale va ouvrir plus largement ses données en "[open data](#)"
- + [Direction d'école](#) : l'examen de la loi Rilhac en 2ème lecture repoussé de 6 mois ?
- + [Actu - COVID-19](#) les questions-réponses de la CNIL sur les tests salivaires de dépistage
- + [Financement](#) : très large intersyndicale demande un collectif budgétaire
- + [Le protocole sanitaire](#) allégé avant la fin de l'année ?
- + [La Maternelle aura un nouveau programme](#) à la rentrée 2021
- + Un [nouveau site](#) pour la JPA, notre partenaire

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS
Site internet : www.dden-fed.org

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : federation@dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

ENQUÊTE CLIMAT-VIOLENCES-CITOYENNETÉ

Victimation des directeurs d'école DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES en 2021

Voilà plus d'un an que l'École Primaire (Maternelle et Élémentaire) s'adapte régulièrement aux différents plans sanitaires mis en œuvre pour lutter contre la pandémie provoquée par la Covid19. Adaptations qui doivent tenir compte des particularités locales ainsi que des impacts de cette crise sur les acteurs, usagers et partenaires des écoles.

De plusieurs sources - témoignages, articles de presse, faits divers, sondages, études ponctuelles - ressortent des informations différentes si ce n'est parfois contradictoires sur trois domaines qui nous semblent être au cœur de la problématique de la réussite pour tous les élèves, de l'efficacité de l'école et du contrat de la société française avec son École publique républicaine.

Il s'agit de la qualité du climat scolaire, la fréquence et la nature des violences dans l'école, l'importance de la pratique scolaire et périscolaire des valeurs citoyennes et la reconnaissance de leur légitimité auprès des familles.

Face à cette situation et aux dangers que représente le manque d'informations fiables et nationales sur ce sujet, la fédération des DDEN avec le soutien de l'Accord-cadre CASDEN/MEN-consciente de ses responsabilités institutionnelles a souhaité faire le point sur ces différents éléments cruciaux pour l'avenir de notre École.

A cette fin a été confié à Georges Fotinos expert du sujet, auteur d'un des premiers rapports ministériels sur le sujet « violences à l'école » en tant que chargé d'Inspection Générale, diplômé de l'Institut des Hautes Etudes de Sécurité Intérieure, et auteurs de plusieurs recherches sur la violence, le climat scolaire, le moral des Directeurs d'école (soutenues par le MEN, la CASDEN, la MGEN, la FAS, la MAIF) - le soin de mener une étude qui vise à établir :

* L'importance du phénomène des violences dans les écoles maternelles, élémentaires et primaire notamment celui des atteintes à la laïcité.

* La qualité des victimes (élèves, directeurs, enseignants) et des agresseurs (élèves, familles, intrus)

* Les politiques de prévention, sanctions, remédiation mises en œuvre sur le plan local et territorial

* Un tableau des pratiques des valeurs citoyennes et républicaines des acteurs et usagers de l'école

* Une approche de « l'état de santé » actuel de notre École à travers la connaissance du climat scolaire dont les violences et la citoyenneté sont deux composantes majeures.

L'enquête est totalement anonyme. Le temps de réponse est estimé à 15 minutes. La logistique numérique et le traitement statistique sont assurés par Vitruvian-Consulting qui gère déjà notre site internet.

Merci pour votre participation et une réponse rapide à une enquête portant sur un sujet capital : **l'avenir du contrat de la société française avec son École publique.**



L'Éducation nationale va ouvrir plus largement ses données en "open data"

Dans une circulaire, le premier ministre Jean Castex précise que *"au cours des dernières années, la France s'est dotée d'un cadre juridique à l'avant-garde en matière d'accès aux documents administratifs et de réutilisation des informations publiques"*. Dès lors, quelle stratégie pour le ministère de l'Éducation nationale ? Ci-dessous, publication d'un tableau *"des annonces d'ouverture des données"*.

En ce qui concerne le ministère de l'Éducation nationale, est prévue dès ce trimestre l'ouverture des données relatives aux *"taux d'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement technique et professionnel"*, aux *"établissements scolaires (effectifs par niveau, effectifs par langue vivante, formations, principaux enseignements de spécialité, etc.)"*, des *"données statistiques relatives aux résultats des concours"* et sur les diplômes professionnels délivrés ainsi que des *"données issues de l'enquête sur les bilans d'orientation (fin de 3ème et fin de 2nde)"*.

Seront également accessibles les données sur les effectifs de boursiers par académie et département, les données du bilan social du MENJS, le nombre et nature des contentieux, la liste des enseignements de spécialité par lycée, les cartes scolaires des collèges décidées par les départements, le code source d'Affelnet, l'annuaire de l'éducation, avec la liste des *"établissements publics et privés ouverts situés en France (premier degré, second degré, établissements administratifs)"*.

Au-delà des statistiques diffusées dans le RERS (repères et références statistiques) annuel et sur le site [education.gouv.fr](https://www.education.gouv.fr), les jeux de données mis en open data sont disponibles sur le site data.education.gouv.fr, avec déjà une soixantaine de jeux de données et de nombreuses mises en open data prévues dans les prochaines semaines (enseignements de spécialités dans les lycées généraux, données de l'enquête 'inserjeunes' par exemple) ou les prochains mois (carte scolaire des collèges par exemple). D'autres jeux de données seront mis à disposition dans les formats open data par la suite. Par ailleurs, il est également prévu de mettre à disposition les éléments centraux des codes-sources d'un certain nombre de traitements, à commencer par celui d'Affelnet Lycée d'ici l'été.

Direction d'école : l'examen de la loi Rilhac en 2ème lecture repoussé de 6 mois ?

"Un signal très négatif" et une option "inacceptable" pour une profession au cœur du fonctionnement de l'école. La loi "créant la fonction de directrice ou directeur d'école" devait être présentée à l'Assemblée Nationale ce printemps en deuxième lecture. Pourtant, la députée Cécile Rilhac (LREM, Val-d'Oise) a dit aux représentants syndicaux que cet examen pourrait être repoussé de 6 mois en raison d'un calendrier législatif très encombré, ce qui étonne et inquiète ces derniers.

Pour Alain Rei, du GDID (groupement de défenses des idées des directeurs), "l'intérêt de cette loi, c'est que c'est un pas de plus vers la reconnaissance du statut de directeur d'école". Il trouve "très positif qu'on s'empare du sujet de l'école, mais dommage et dommageable que cela puisse être retardé".

Dans un communiqué, une intersyndicale du 1er degré (SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNE, GDID et GTRID -groupe de Travail et de Réflexion Indépendant de Directeurs-) souligne l'engagement, la réactivité et le professionnalisme des directeurs d'école pour s'adapter en période de crise sanitaire, et demande au gouvernement de ne pas ralentir le processus de construction de la loi car "il faudra encore du temps par la suite pour discuter des conditions de sa déclinaison et de sa mise en œuvre". Selon l'intersyndicale, les directeurs d'école favorables à ces mesures "n'accepteraient pas que les évolutions nécessaires soient reportées sine die". Pour le moment, Cécile Rilhac n'a pas réagi à ce communiqué.

Le communiqué : <https://www.sne-csen.net/actu-2021-05-03>

Actu - COVID-19

les questions-réponses de la CNIL sur les tests salivaires de dépistage des élèves dans les établissements scolaires

Le ministre de l'Éducation nationale a déployé des campagnes de tests salivaires de dépistages massifs des élèves dans les établissements scolaires. La CNIL répond aux questions que les jeunes et leurs parents se posent sur la protection de leurs données dans ce cadre.

Le dépistage est-il obligatoire ?

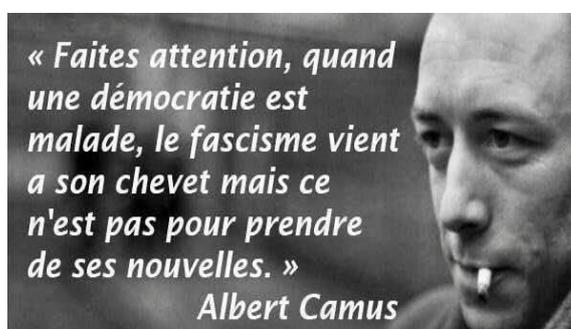
Non. Il n'est pas obligatoire pour les élèves de se faire tester au sein de leur établissement scolaire. Le ministère de l'Éducation nationale propose la réalisation de ces tests au sein des établissements sans aucun caractère obligatoire, « en cas d'apparition de cas groupés ou dans le cas d'une circulation particulièrement active dans un secteur géographique, en lien avec les autorités sanitaires et préfectorales ». Lorsqu'un établissement scolaire propose cette campagne de tests, les parents en sont informés, ainsi que leur enfant mineur.

D'autres questions sur le sujet, réponses sur le site de la CNIL :

- Si je refuse le test, mon enfant peut-il quand même aller en cours ?
- Quelles données personnelles sont recueillies avant le test de dépistage ?
- Les données peuvent-elles être collectées autrement que grâce au formulaire papier mis à disposition par le ministère ?
- Que deviennent les données après le test de dépistage ?
- Les résultats du test de dépistage sont-ils communiqués aux personnes concernées ?

CNIL >> Note complète

https://www.idcite.com/Actu-COVID-19-les-questions-reponses-de-la-CNIL-sur-les-tests-salivaires-de-depistage-des-eleves-dans-les-etablissements_a54998.html?TOKEN_RETURN



Le protocole sanitaire allégé avant la fin de l'année ?

"J'espère que nous serons en mesure d'alléger le protocole sanitaire d'ici la fin juin", et peut-être même pour le mois de juin, déclare Jean-Michel Blanquer, pensant notamment à la règle qui veut qu'une classe soit fermée au premier cas confirmé parmi les élèves. Le ministre de l'Éducation nationale était interrogé, le 6 mai, par les députés de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation "sur les prochaines étapes du déconfinement". Il précise toutefois qu'il n'y a pas, "à ce stade", de définition d'un taux de contamination à partir duquel le protocole serait allégé. Interrogé sur la **vaccination des enseignants**, il reconnaît qu'avec 15 000 volontaires, le succès du dispositif mis en place est "relatif", mais il ajoute que "les professeurs ne sont pas la catégorie professionnelle la plus contaminée", elle le serait même moins que la moyenne, ce qui démontre, insiste-t-il, "que le virus ne circule pas plus en milieu scolaire".

En ce qui concerne les **tests salivaires**, J-M Blanquer juge possible de monter à 600 000 tests / semaine, mais souligne la difficulté liée à la nécessité d'obtenir l'accord des parents, ce qui n'est le cas que pour 70 % d'entre eux.

Interrogé sur la **situation des directeurs d'école**, il a "bon espoir" que la loi Rilhac soit adoptée "avant la fin du quinquennat". Il annonce qu'il prendra de plus des mesures "non législatives" dans le cadre du "Grenelle de l'Éducation". Il annonce d'ailleurs plus largement "des effets très concrets et très prochains" du travail qui se continue, même si la pandémie a provoqué "un petit retard" dans les discussions, notamment sur la transformation de la gestion des ressources humaines et des carrières des enseignants. Il évoque en outre la préparation du budget 2022 qui prévoira des augmentations de salaires.

Voici des échos des autres sujets évoqués : **Remplacements**. Outre les recrutements supplémentaires de 6 000 enseignants contractuels et de 8 000 AED, les recteurs ont la possibilité de recruter pour les mois de mai et juin "à chaque fois qu'ils rencontrent un problème de recrutement" et c'est la première fois dans l'Éducation nationale. Mais d'une part il faut trouver des candidats, et d'autre part, le nombre des heures perdues faute de remplaçants représente 0,03 % du total des heures prévues. *Mais cela ne concerne pas les écoles (ndlr).*

CO2 et purificateurs d'air. "Nous recommandons depuis plusieurs mois" l'usage de détecteurs de CO2 et de purificateurs d'air, mais leur usage ne remplace pas la mesure réellement efficace, l'ouverture des fenêtres. Leur efficacité pose d'ailleurs des problèmes techniques complexes, mais des consignes ont été données aux préfets pour qu'ils viennent en aide aux collectivités locales qui n'auraient pas les moyens d'en acheter.

Chanter. Le ministre annonce une politique volontariste l'an prochain en faveur du chant et des pratiques théâtrales.

Enfants malades. "Nous allons déployer très fortement" la mise en place de robots qui, dans les chambres d'enfants hospitalisés, leur viennent en aide pour suivre la classe à distance.

Vacances. Le dispositif "vacances apprenantes" est reconduit, et bénéficie de 120 M€ supplémentaires.





Un nouveau site pour la JPA, notre partenaire

Le site de la JPA évolue pour qu'il reflète les évolutions de son projet :

- Développer un plaidoyer en faveur de l'accès des enfants et des jeunes aux vacances et loisirs collectifs.
- Faire confédération.

La volonté de ce nouveau site est de faciliter la navigation auprès des différents publics qui consultent notre site :

- Le grand public
- Les décideurs publics
- Les enseignants

Dès lors la nouvelle approche du site de la JPA se veut :

- Dynamique où le contenu évolue régulièrement.
- Force de proposition avec des actions pour agir en faveur de l'accès des enfants et des jeunes aux vacances et aux loisirs collectifs.
- Force de soutien auprès des acteurs des ACM (accueils collectifs de mineurs).

Dès lors, en haut de la Home, nous proposons un carrousel dynamique qui change régulièrement avec les actions de la JPA, de ses membres, de ses partenaires.

Les comités JPA locaux voient aussi leur accès facilité grâce à une carte interactive, elle aussi placée sur la Home.

PRÊTS À AIDER LES ENFANTS À PARTIR EN COLO ?

Parce que les colos c'est plus que des vacances !



La Maternelle aura un nouveau programme à la rentrée 2021

D'après nos sources, un arrêté devrait préciser ce qui est modifié. Les syndicats, comme les professeurs ont une crainte : que l'école maternelle perde son esprit et se « *scolarise* » complètement. Il semblerait que **la structure soit conservée**, mais par rapport au programme de 2015, les objectifs seraient davantage « *primarisés* ».

Ainsi, pour les attendus concernant **le langage**, seraient ajoutées des mentions comme : "*copier en cursive un mot ou une très courte phrase dont le sens est connu*" ou modifiées pour préciser l'objectif comme : « *reformuler pour se faire mieux comprendre* ».

Dans les attendus concernant **les nombres** (structuration de la pensée), seraient ajoutées des mentions comme : "*compléter une bande numérique lacunaire jusqu'à 10 au moins*" ou "*résoudre des problèmes de composition de deux collections*".

Dans les attendus concernant **les formes** (exploration des formes, des grandeurs, des suites organisées), comme dans ceux concernant **le monde vivant** (explorer le monde), les objectifs seraient davantage « *scolaires* ».

Le projet de programme sera examiné à la loupe par les enseignants de maternelle et il faut espérer que la créativité et l'épanouissement des enfants ne seront pas mis à mal par de nouveaux objectifs.

Des moyens pour l'éducation dans la loi rectificative de juillet ?

Au cours de l'audition de Jean-Michel Blanquer devant la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, le mardi 11 mai, le ministre de l'Éducation nationale a donné aux élus des informations sur un PLF :

Un projet de loi de finances rectificative est prévu au mois de juillet, *"il est possible qu'il concerne l'Éducation nationale"* et qu'il porte notamment sur les moyens de remplacement, même si le ministre dit à ce sujet avoir *"mis les moyens"* avec 2 200 recrutements dans le 1er degré et pour le second degré, l'instruction donnée aux recteurs de recruter des contractuels. Mais *"On a plutôt des difficultés RH (pour trouver des candidats, ndlr) que des difficultés en termes de moyens budgétaires"*. Le ministre estime que le taux de remplacement est supérieur à 90%, mais reconnaît que *"c'est toujours pénible quand un remplacement n'est pas effectué"*.

Directeur de la publication :

Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :

Martine DELDEM

Mise en page

rédactionnelle :

Bernard RACANIÈRE

Le nombre de signalements pour maltraitance a augmenté depuis le début de la crise sanitaire

De nombreuses équipes SOS Enfants font face à une augmentation du nombre de signalements d'enfants maltraités, alertent-elles par voie de communiqué. La crise sanitaire a amplifié des situations déjà précaires.

Ces derniers mois, la situation des enfants victimes s'aggrave « *dramatiquement* » car les délais d'intervention des services de santé mentale et éducatifs de première ligne sont fortement rallongés et les places font défaut dans les familles d'accueil d'urgence ou dans les institutions d'hébergement, ajoute SOS Enfants.

Face à ce réseau paralysé, les équipes disent ne plus être en mesure d'assumer adéquatement leurs missions de base et de prendre soin de ces enfants et familles polytraumatisés. Elles soulignent, par ailleurs, que la fermeture des écoles a un impact direct sur la maltraitance infantile : « *L'enfant ne peut plus se confier à propos de la violence subie et se voit privé d'un lieu d'apprentissage et de socialisation primordial* ». SOS Enfants demande donc de « *rendre visible ces enfants* » en laissant ouverts les écoles, les centres de loisirs et sportifs ainsi que les services éducatifs et psychosociaux de première ligne. Il est également important que le secteur d'Aide à la Jeunesse assure une entière disponibilité : « *nous sommes tous des métiers essentiels où le télétravail ne devrait pas être appliqué* ».

<https://www.sudinfo.be/id389453/article/2021-04-25/cris-dalarme-de-sos-enfants-le-nombre-de-signalements-denfants-maltraites>

